

**DÉCISION SUR LE THÈME : « ACCÉLÉRER L'AUTONOMISATION
DES JEUNES EN VUE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE »
Doc. Assembly/AU/2(XVII)**

La Conférence,

1. **PREND NOTE** du Rapport de la Commission de l'Union africaine sur les conclusions du Forum de la jeunesse africaine et des réunions connexes sur le thème « *Accélérer l'autonomisation des jeunes en vue du développement durable* » organisés du 1^{er} au 9 avril, 2011 à Addis-Abeba (Éthiopie), et **APPROUVE** les recommandations ci-après ;
2. **SE FÉLICITE** de la Déclaration de la Commission du Travail et des affaires sociales sur l'emploi des jeunes pour la cohésion sociale et la croissance inclusive adoptée par la huitième session ordinaire de la CTAS tenue du 11 au 15 avril 2011 à Yaoundé (Cameroun) ;
3. **SE FÉLICITE** des efforts inlassables de tous les États membres visant à accorder la priorité à l'Agenda des jeunes dans leurs pays respectifs et, en particulier, ceux qui ont ratifié la Charte africaine de la jeunesse ainsi que la promotion de la sensibilisation à la mise en œuvre du Plan d'action de la Décennie africaine de la jeunesse (2009-2018) ;
4. **FÉLICITE** la République du Soudan pour l'engagement qu'elle a pris d'accueillir le Siège de l'Union panafricaine de la jeunesse (UPJ), dont l'inauguration et le transfert officiel ont eu lieu le 25 mai 2011.
5. **DÉCIDE** que :
 - (i) tous les États membres doivent promouvoir l'Agenda de la jeunesse et adopter des politiques et des mécanismes de création d'emplois sûrs, décents et compétitifs, en accélérant la mise en œuvre du Plan d'Action de la Décennie 2009-2018 et le Plan d'Action 2004 de Ouagadougou sur la Promotion de l'emploi, et la réduction de la pauvreté ;
 - (ii) la Commission en collaboration avec ses partenaires élabore un cadre d'enseignement technique et de formation professionnelle (EFTP), portant spécifiquement sur les domaines de l'agriculture, de l'économie verte et des technologies de l'information et de la communication (TIC), tout en accélérant la mise en œuvre du Plan d'action de la Décennie africaine de la jeunesse ;
 - (iii) les États membres devraient allouer des ressources suffisantes à la Commission pour la promotion du programme de la jeunesse, y compris le financement de l'Union Panafricaine de la Jeunesse ;

- (iv) la Commission devrait organiser en marge de chaque Sommet de l'UA en juin/juillet, un programme de formation pour les jeunes volontaires ;
- (v) tous les jeunes volontaires devraient être déployés le plus tôt possible, après leur formation, y compris être affectés dans les organes de l'UA et les Communautés économiques régionales dans le cadre du renforcement des capacités des jeunes cadres ;
- (vi) la Commission de l'Union africaine devrait diriger l'organisation d'un événement parallèle sur le thème « **Accélérer l'autonomisation des jeunes en vue du développement durable** », sous l'égide du Président en exercice de l'UA, au cours de la réunion de haut niveau de l'Organisation des Nations Unies sur la jeunesse en juillet 2011, au siège des Nations Unies et dont le thème est « *Coopération pour le financement du développement et de l'autonomisation des jeunes en Afrique* »

6. DEMANDE :

- (i) à la Commission de faire rapport annuellement sur l'état de mise en œuvre des programmes de développement des jeunes, à tous les niveaux, avec la contribution de tous les États membres, des communautés économiques régionales, de l'Union Panafricaine de la Jeunesse et de ses organes ;
- (ii) au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) d'incorporer le suivi de la mise en œuvre de la Charte africaine de la jeunesse et du Plan d'action de la Décennie africaine de la jeunesse, en mettant particulièrement l'accent sur le développement social, politique et économique des jeunes dans les États membres qui servira aussi de base d'évaluation ;

7. INVITE INSTAMMENT les États membres à développer et à mettre en œuvre des stratégies et des mécanismes pour le renforcement du partenariat public-privé (PPP) en vue de la mobilisation de ressources internes pour la mise en œuvre des programmes en faveur des jeunes, visant notamment la création d'emplois ;

8. LANCE UN APPEL à tous les partenaires et parties prenantes à aligner tous les programmes de développement des jeunes sur le Plan d'action de la Décennie africaine de la jeunesse (2009-2018).

2011

Decision on the Theme: “Accelerating Youth Empowerment for Sustainable Development” Doc. Assembly/Au/2(Xvii)

The Assembly

The Assembly

<http://archives.au.int/handle/123456789/1265>

Downloaded from African Union Common Repository